



# Association Sportive Izzo

## Fiche d'inscription

### Activités du Mercredi après midi



#### **AS Athlétisme**

Avec M. Mékhélian

**Mercredi 12h30-14h**

Pour les Minimes (4ème-3ème)

**Mercredi 14h-15h30**

Pour les Benjamins (6ème-5ème)



#### **AS Basket**

Avec M. Obeida et M. Redouane

**Mercredi 12h30-14h**

Pour les Minimes (4ème-3ème)

**Mercredi 14h-15h30**

Pour les Benjamins (6ème-5ème)



#### **AS Futsal**

Avec M. Gadilhe et M. Redouane

**Mardi 12h30-13h30**

Pour les Garçons

**Vendredi 12h30-13h30**

Pour les Filles

**Mercredi** (En fonction du calendrier de compétitions)



#### **AS Tennis de table**

Avec Thouluc-Lepoix

**Lundi 12h30-13h30**

**Vendredi 12h30-13h30**

**Mercredi** (En fonction du calendrier de compétitions)



#### **AS Escalade**

Avec M. Lafore

**Lundi 12h30-13h30**

**Jedi 12h30-13h30**

**Mercredi** (En fonction du calendrier de compétitions et sorties)

Activités sur le temps cantine

### Pour adhérer il faut:

25 € pour l'adhésion (prix comprenant le tee-shirt de l'AS) \*

La fiche à compléter au dos de ce document : (renseignements, autorisation parentale)

**IMPORTANT**

\* Vous pouvez payer la cotisation grâce à votre **Carte Collégien de Provence**.

Attention vous devez la commander. Toutes les démarches sont sur : [www.collegiendeprovence.fr](http://www.collegiendeprovence.fr), puis vous créez un espace personnel (vous aurez besoin de vos identifiants de connexion internet au collège et d'une photo d'identité)

Par contre, pour prouver votre engagement, nous vous demanderons un chèque de caution de 25€ (ou en liquide) que nous vous rendrons à la réception de votre Carte Collégien de Provence.

Chèque à l'ordre de l'**AS Izzo**

## ADHESION A L'ASSOCIATION SPORTIVE IZZO

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Classe:

Externe  
ou DP:

Personnes à  
contacter  
en cas

  

⚠ Mail des parents obligatoire ⚠

### ACTIVITES CHOISIES: (cocher une seule activité choisie)

Athlétisme

Basket

Futsal

Tennis de table

Escalade

### L'ADHESION A L'AS IZZO ENTRAINE:

- Tout abandon de l'activité ne peut prétendre à un remboursement de l'adhésion.
- Tout changement d'activité ne peut se faire sans autorisation des professeurs d'EPS.
- Tout problème de comportement ou d'absentéisme pourra faire l'objet d'un renvoi immédiat.
- L'autorisation en cas de besoin à faire pratiquer par un médecin tout traitement jugé nécessaire par l'état de l'enfant ainsi que de permettre à un médecin de décider tout hospitalisation ou intervention chirurgicale comportant éventuellement une anesthésie générale.
- L'autorisation par les parents que leur enfant puisse faire l'objet de prise de vue photographique, de reportages filmiques concernant les activités de l'association sportive en interne mais aussi lors de la couverture médiatique des manifestations (presse écrite, télévision, internet.), et ce durant l'année scolaire 2023-2024.
- L'inscription à l'association sportive entraîne l'autorisation permanente et immédiate de sorties.

Je soussigné

tuteur légal

de l'élève :

déclare avoir pris connaissance de ce règlement.

A,

le,

Signature du responsable légal :